



Modification des annexes de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions mini- males de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) (RS 412.101.61)

Rapport explicatif

28.07.2014

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Modifications dans les annexes.....	4
2.1	Annexe 1: Ecoles supérieures techniques	4
1	Orientations	4
2	Admission	5
3	Procédure de qualification	6
4	Titre	6
2.2	Annexe 6: Écoles supérieures du social et de la formation des adultes	6
1	Orientations	6
2	Admission	7
3	Procédure de qualification	8
4	Titre	8
3	Conséquences financières pour la Confédération	8

1 Introduction

Contexte

L'ordonnance du DEFR¹ concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) est entrée en vigueur le 11 mars 2005. Elle régit les conditions de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes ainsi que les procédures de reconnaissance. L'ordonnance et ses annexes fixent les domaines ainsi que les orientations, les filières de formation et les titres protégés. Elles ont fait l'objet d'une révision partielle en 2010 puis en 2013.

Nombre d'étudiants et de diplômes

Les filières de formation des écoles supérieures (ES) proposent aux professionnels d'acquérir une spécialisation technique et des connaissances approfondies dans un champ professionnel leur permettant d'assumer de manière autonome des responsabilités techniques et de conduite. Les formations durent en général quatre à six semestres. Elles peuvent être suivies à plein temps ou en cours d'emploi. La durée des cursus à plein temps est de deux ans au minimum et celle des cursus en cours d'emploi, de trois ans au minimum. Les formations à plein temps comprennent des stages obligatoires, le but étant que les étudiants acquièrent une expérience professionnelle.

Les 391 filières de formation ES reconnues sont réparties entre 54 orientations au sein de 8 domaines. Par ailleurs, 67 ES proposent 135 filières d'études postdiplômes (EPD ES) reconnues.

Evolution du nombre de diplômes ES²

Nombre par an	2005	2008	2009	2010	2011	2012
Diplômes ES	4055	4243	7234	7337	7145	6780

Evolution du nombre de titres postdiplômes³

Nombre par an	2008	2009	2010	2011	2012
Titres postdiplômes (EPD ES)	550	532	884	1272	1069

Nécessité de compléter les orientations dans les annexes

De nouveaux développements dans les domaines de la technologie et de l'économie ainsi que dans la société aboutissent à de nouvelles connaissances et donc à de nouveaux besoins de formation. C'est pourquoi les filières de formation des ES doivent être périodiquement adaptées aux développements les plus récents. La présente révision partielle de l'ordonnance intègre ces développements en introduisant de nouvelles orientations. Cela implique une révision des annexes 1 et 6 de l'OCM ES.

Les modifications proposées répondent à un besoin de la pratique et ont été demandées par les organisations du monde du travail (Ortra) compétentes. Les nouvelles orientations sont coordonnées dans la mesure du possible avec les autres voies de formation.

¹ Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Département fédéral de l'économie (DFE) jusqu'au 31 décembre 2012.

² Source: OFS, statistique des diplômes 2010.

³ Source: OFS, statistique des diplômes 2010.

2 Modifications dans les annexes

2.1 Annexe 1: Ecoles supérieures techniques

L'annexe 1 a été complétée comme suit:

1 Orientations

Ch. 1, let. q

q. Energie et environnement

Besoins

Le séisme et la catastrophe nucléaire survenus à Fukushima le 11 mars 2011 ont mené à un changement d'opinion en Suisse. Avec la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, c'est une décision de principe qui a été prise (Stratégie énergétique 2050). Le Conseil fédéral mise en premier lieu sur une intégration systématique des potentiels énergétiques existants; il mise en second lieu sur une exploitation adéquate des potentiels existants en matière d'énergie hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables. Cela concerne notamment la stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et des énergies renouvelables (*Masterplan Cleantech*), datant de 2011.

Ces deux décisions ont déclenché une multitude d'activités dans la société et dans les secteurs de la formation, des sciences et de l'économie. Le changement d'opinion dans la population a mené à de nombreuses discussions et manifestations autour de la thématique «Energie et environnement». La volonté d'économiser l'énergie, d'employer des appareils plus efficaces ou encore de protéger l'environnement, a fortement augmenté. De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) ont compris la demande et développent de nouvelles techniques innovantes. Il en découle un important besoin en personnel spécialisé doté de compétences techniques avec des facultés d'ingénierie. On estime que cela représente une centaine de diplômes par an.

Le domaine «Energie et environnement» comprend plusieurs branches, en raison des nombreuses formes d'énergies existantes et des environnements divers. Les représentants des branches les plus importantes du secteur technique soutiennent l'intégration de l'orientation «Energie et environnement» dans l'annexe 1 de l'OCM ES. Il s'agit de:

- l'industrie électrique: représentée par AES, l'Association des Entreprises électriques suisses;
- l'industrie MEM: représentée par Swissmem;
- la technique du bâtiment: représentée par l'USIE, l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens;
- la technique du bâtiment: représentée par Suissetec.

Différents prestataires de la formation sont intéressés par le développement d'une filière de formation avec une orientation «Energie et environnement».

Politique de formation

La filière de formation de « Technicien ES / Technicienne ES en énergie et environnement » est un perfectionnement professionnel étendu, comportant des fondements scientifiques, des modules de conduite et de spécialisation métier. Les compétences s'étendent de l'ingénierie appliquée, à la mise en œuvre et à la transposition pratique de projets dans les domaines transversaux de l'énergie et de l'environnement.

Les nombreux thèmes dans le domaine de l'énergie et de l'environnement ne peuvent pas être couverts par d'autres spécialisations des filières de formation ES.

Orientation	Electro-technique (existant)	Systèmes industriels (existant)	Energie & Environnement (nouveau)	Technique du bâtiment (existant)
Focalisation thématique	Electrotechnique Electronique Technique énergétique électrique	Automatisation Machines et installations	Energies renouvel. Efficience énergétique Technique environ. Ecologie	CVS: Chauffage - Ventilation - Sanitaire Sécurité des installat. techniques

Les formations existantes dans le domaine des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs sont axées sur le conseil et non pas sur la mise en œuvre technique. Dans ce domaine, il existe des examens professionnels proposés par l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens (USIE) et par l'association de technique du bâtiment Suissetec, tels que l'examen de Conseiller énergétique des bâtiments avec brevet fédéral, qui portent principalement sur le conseil en technique du bâtiment et de l'environnement. Dans le domaine des installations et processus, l'association Swissmem (Association patronale suisse de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, ainsi que des branches apparentées orientées vers les technologies) propose des examens professionnels, tels que celui d'« Agent / agente de processus avec brevet fédéral ». En outre, il existe maintenant également un examen professionnel supérieur de « Conseiller en énergie et efficience avec diplôme fédéral », qui a été lancé par l'Association des Entreprises électriques Suisses (AES). Les techniciens diplômés ES en Energie et environnement ne sont en revanche pas des conseillers, mais des professionnels dont la formation est très large et dont les compétences se situent dans le domaine de l'ingénierie appliquée pour l'exécution technique et la mise en œuvre pratique de projets d'installation.

Au niveau HES, il existe différentes formations CAS (*Certificate of Advanced Studies*) dont les diplômes ne sont pas considérés comme formels et reconnus au sens de la formation professionnelle supérieure.

Pour les techniciens diplômés ES en énergie et environnement, une formation MAS (*Master of Advanced Studies*) dans une HES peut éventuellement être envisagée comme une possibilité de formation continue.

2 Admission

En raison des multiples applications techniques dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, les professions de l'industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux (industrie MEM), ainsi que les professions de l'industrie des installations électriques et de la technique du bâtiment, doivent être admises.

L'admission dans une filière de formation est régie par les dispositions de l'OCM ES, par le plan d'études cadre et par la procédure d'admission du prestataire de la formation.

Les diplômes professionnels suivants sont considérés comme correspondant à l'orientation «Energie et environnement»: Constructeur/constructrice d'appareils industriels CFC, Automaticien/automaticienne CFC, Electronicien/électronicienne CFC, Polymécanicien/polymécanicienne CFC, Dessinateur-constructeur industriel/dessinatrice-constructrice industrielle CFC, Informaticien/informaticienne CFC, Laborantin/laborantine en physique, Laborantin/laborantine CFC, Installateur-électricien/installatrice-électricienne CFC, Télématicien/télématicienne CFC, Planificateur-électricien/planificatrice-électricienne CFC, Projeteur/projeteuse en technique du bâtiment CFC, Instal-

lateur/Installatrice en chauffage CFC, Constructeur/constructrice d'installation de ventilation CFC, Ferblantier/ferblantière CFC, Installateur-sanitaire/installatrice-sanitaire CFC, Constructeur/constructrice métallique CFC, Dessinateur-constructeur sur métal/dessinatrice-constructrice sur métal CFC, Mécatronicien/mécatronicienne d'automobiles CFC, Monteur frigoriste/monteuse frigoriste CFC, Projeteur frigoriste/projeteuse frigoriste CFC.

Plan d'études cadre

L'orientation «Energie et environnement» doit être intégrée dans le plan d'études cadre «Technique» et ajoutée aux orientations déjà existantes.

3 Procédure de qualification

La disposition de l'annexe 1 en vigueur, selon laquelle l'accès à la procédure de qualification n'est possible que pour les personnes ayant suivi la filière de formation dans son intégralité, s'applique également à cette orientation.

4 Titre

Ch. 4

Conformément au ch. 4 de l'annexe 1 OCM ES, les ES techniques délivrent les titres protégés «Technicienne diplômée ES»/«Technicien diplômé ES» complétés par la préposition «en» et l'orientation.

Le titre est le suivant:

Technicienne diplômée ES en énergie et environnement/Technicien diplômé ES en énergie et environnement

En raison de l'interdépendance étroite entre les domaines de l'énergie et de l'environnement, on considère que cette double appellation est justifiée. Elle permet de résumer l'étendue de ces thèmes en les rassemblant sous une même appellation d'orientation et de limiter dans la mesure du possible le nombre d'orientations dans le domaine «Technique».

2.2 Annexe 6: Écoles supérieures du social et de la formation des adultes

L'annexe 6 a été complétée comme suit:

1 Orientations

Ch. 1, let. f

f. Enseignement des langues dans la formation des adultes

Besoins

Il y a un fort besoin en enseignants de langue qualifiés dans la formation des adultes. Les formations et formations continues dans des langues étrangères ou des langues secondes sont très largement répandues dans toute la Suisse. Les représentants de cette branche sont issus de domaines variés et soutiennent l'intégration de l'orientation «Enseignement des langues dans la formation des adultes» dans l'annexe 6 de l'OCM ES. Il s'agit:

- d'associations agissant à l'échelle nationale, de prestataires de formation proposant des offres destinées aux adultes à des fins d'enseignement des langues ou d'intégration, ou de personnes intéressées par ce type de formations:

- Association des universités populaires suisses (AUPS)
- Insertion Suisse (AOMAS/SVOAM)
- Fédération des coopératives Migros (Organe de coordination des écoles-clubs)
- Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- Arbeitskreis Deutsch als Fremdsprache (AkDaF)
- English Teachers Association Switzerland (ETAS)
- Association suisse des diplômées et des diplômés des écoles supérieures (ODEC)
- Fondation ECAP (Suisse – Institut pour la formation continue et l'éducation permanente)
- Association ENAIP Schweiz

- de prestataires de formation importants à l'échelle régionale proposant des formations en langues ou des qualifications visant à l'enseignement des langues pour les différents groupes cibles concernés et différents niveaux d'exigences, ou de personnes intéressées par ce type de formations:

- Asylorganisation Zürich (AOZ, Zurich)
- Bellinqua GmbH, Zurich
- K5 Basler Kurszentrum, Bâle
- Machbar GmbH, Aarau
- Professional language center GmbH (PLC), Zurich
- Schule für Angewandte Linguistik (SAL), Zurich

Cette démarche bénéficie également du soutien de l'Office fédéral des migrations, ODM. Par ailleurs, des filières de formation appropriées pour les enseignantes et enseignants sont également dans l'intérêt de l'assurance chômage en tant que principal bailleur de fonds publics pour le soutien à l'apprentissage des langues.

On estime que cela représente une centaine de diplômes par an.

Politique de formation

La réussite de l'intégration des personnes étrangères dans le plus grand nombre de domaines possibles représente l'un des enjeux importants de la politique intérieure. Pour cela, il est indispensable de maîtriser au moins l'une des langues nationales officielles. On trouve les contenus et les objectifs adaptés à cette perspective de pédagogie par l'intégration presque uniquement dans le domaine de la formation des enseignants aux degrés primaire et secondaire I. En revanche, dans le domaine de la formation, de la formation continue et de la formation pour adultes s'adressant à des migrants et expatriés adultes, il n'existe que peu d'offres de formation et de formation continue destinée aux enseignants (formateurs de langue tels que définis dans le cadre du certificat FSEA ou du profil cadre FIDE, etc.) qui ne soient pas limitées aux seuls aspects didactiques (spécialisés). De plus, les diplômes délivrés par les universités et hautes écoles pédagogiques aux enseignants de degré primaire et secondaire ou des écoles professionnelles ou gymnasiales ne sont généralement pas adaptés, notamment du point de vue de la pédagogie (pour adultes), ainsi que de la psychologie de l'enseignement et du développement, pour permettre l'enseignement, la gestion et le coaching d'adultes en formation issus de l'immigration, ou expatriés et représentants des milieux politiques et économiques.

2 Admission

L'admission dans une filière de formation est régie par les dispositions de l'OCM ES, par le plan d'études cadre et par la procédure d'admission du prestataire de la formation.

Le ch. 2 doit être complété comme suit:

Ch. 2, al. 3

³ *Sont admises dans la filière de formation «Enseignement des langues dans la formation des adultes» toutes les personnes disposant de connaissances dans la langue nationale concernée et dans la langue à étudier. Le niveau d'exigences doit être défini dans le plan d'études cadre.*

Il n'existe pas de CFC typique correspondant. La formation linguistique fera partie intégrante de la filière de formation ES. Aucun type d'études linguistique ou d'équivalents n'est par conséquent requis.

Plan d'études cadre

Le plan d'études cadre « Enseignement des langues dans la formation des adultes » et le titre protégé correspondant « Enseignante de langue diplômée ES / Enseignant de langue diplômé ES » sont actuellement en cours d'élaboration.

3 Procédure de qualification

Les dispositions existantes indiquées à l'annexe 6 des procédures de qualification s'appliquent également à cette nouvelle orientation.

4 Titre

Suite à la modification du ch. 2, le ch. 4 doit être complété comme suit:

Ch. 4, let. f

Filière de formation:

f. Enseignement des langues dans la formation des adultes

Titre:

« Enseignante de langue diplômée ES » / « Enseignant de langue diplômé ES »

Le titre « Enseignante de langue diplômée ES » / « Enseignant de langue diplômé ES » est le résultat de nombreuses discussions entre les organes responsables. Ce choix a été fait afin de distinguer clairement le diplôme sanctionnant la filière de formation « Enseignement des langues dans la formation des adultes » des autres diplômes généraux existants pour les enseignants et professeurs des degrés tertiaire, secondaire et primaire (diplôme d'enseignement, formateur en langues, etc.).

3 Conséquences financières pour la Confédération

Dans le cadre des crédits ouverts conformément au message FRI 2013–2016, la Confédération participe, de manière adéquate, aux coûts de la formation professionnelle résultant de l'application de la LFPr⁴. Elle verse l'essentiel de sa participation aux cantons sous la forme de forfaits, notamment pour soutenir les filières de formation des écoles supérieures; ces forfaits sont utilisés pour financer les tâches visées à l'art. 53, al. 2, let. a, ch. 7 LFPr, en relation avec l'art. 52 LFPr.

Les coûts découlant de l'adaptation de l'OCM ES et des nouvelles filières de formation sont couverts par les crédits prévus dans le message du 22 février 2012 relatif à l'encouragement de la formation,

⁴ Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr), RS **412.10**

Rapport explicatif

de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016⁵ qui ont été portés au budget et au plan financier de la Confédération.

⁵ FF 2012 2857